Image not found or type unknown

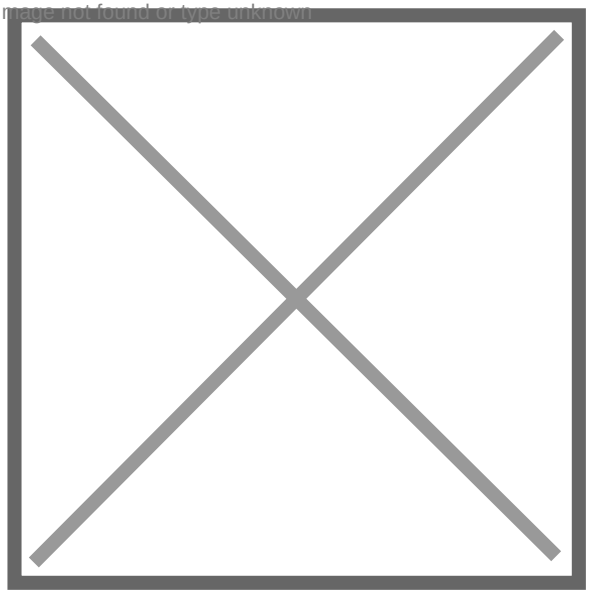

Licenciement pour cause pas de travail

Par **emi77440**, le **15/04/2010** à **14:15**

Bonjour,
J'aurai aimée savoir si ayant un cdi depuis 9 ans de 1800 euros net par mois est ce que j'aurai le droit au chomage? et de quel montant?
s'il vous plaît.
Merci d'avance.
Cordialement.

Par **Cornil**, le **17/04/2010** à **18:00**

Bonsoir "emi77740"
Bien sûr que dans le cadre d'un licenciement économique, tu auras droit à l'indemnisation chômage.
dans ton cas pour une durée de24 mois (36 si tu azs plus de 50 ans), et pour un montant de l'ordre de 1200 euros net par mois.
Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés